



Commission Locale de l'Eau du SAGE Tech-Albères

Compte-rendu de séance plénière

Le jeudi 31 octobre 2013 à 10h, à Maureillas Las Illas,

Étaient présents :

Collège des collectivités :

René ALA, *Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir*
André BORDANEIL, *Maire de Maureillas-Las-Illas*
Marcel DESCOSSEY, *Vice Président de la Communauté de Communes Albères Côte-Vermeille*
Raymond PLA, *Maire d'Ortaffa*
Alphonse PUIG, *Vice Président de la CLE du SAGE des nappes de la plaine du Roussillon*
Alexandre PUIGNAU, *Président de la CLE du SAGE Tech-Albères*

Collège des usagers :

Alexandre ARNAUDIES, *Représentant de la Chambre d'Agriculture*
Bernard CUENET, *Représentant d'UFC Que Choisir*
Francis MANENT, *Président du Pays Pyrénées-Méditerranée*
Joseph TRAVE, *Président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales*
Madeleine VILACECA, *Présidente de l'ASA du canal de Céret*

Collège de l'État et de ses établissements publics :

Philippe SAFFREY, *Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret*
Gilles DELAGE, *Représentant de la DDTM 66*
Gwenolé LE ROUX, *Représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse*
Jacky LEZEAU et Jean Paul MANAUT *Représentants de l'ONEMA*

Étaient excusés :

Françoise BIGOTTE, *Conseillère régionale*
Jean AMOUROUX, *Maire de Tresserre*
Michel MOLY, *Président du SCOT Littoral Sud*
Alain TORRENT, *Président de la Communauté de Communes du Vallespir*
André MARIE, *Représentant de la Communauté de Communes des Aspres*
Agnès PARAYRE, *Maire de Lamanère*
Raymond LOPEZ, *Maire de Saint-Génis-des-Fontaines*

Jean Claude PORTELLA, *Maire de Cerbère*
Nicolas GARCIA, *Maire d'Elne*
Pierre Yves BOESH, *Représentant d'EDF*
René PATAU, *Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
Martine LECCIA, *Représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie*
Philippe LEBARON, *Représentant du Laboratoire ARAGO*
Eric DOAT, *DDCS 66*

Étaient présents invités :

Robert GARRABE, *Conseil Général, maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts*
Séverine HUMBERT, *Syndicat Mixte des nappes de la plaine du Roussillon*
Sylvette MARTINEZ, *ASA du Canal de Céret*
Jean BERTRAND, *Chambre d'Agriculture*

Isabelle FARRÉS, *SIGA Tech, directrice*
Magali MARIMON, *SIGA Tech, chargée de mission PGRE*
Julien LE GUERN, *SIGA Tech, animateur du SAGE*

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 20

M. PUIGNAU, Président de la CLE, ouvre la séance. Il remercie la mairie de Maureillas-Las-Illas pour la mise à disposition de ses locaux ainsi que les membres présents. Il présente ensuite Julien LE GUERN, nouveau chargé de mission SAGE qui a rejoint l'équipe du SIGA en juillet pour remplacer François TOULET-BLANQUET. M. PUIGNAU rappelle ensuite les différentes phases de l'élaboration du SAGE en insistant sur la nécessaire mobilisation des acteurs locaux afin d'avancer collectivement dans la démarche. Il rappelle également les cinq enjeux du territoire identifiés dans le Diagnostic qui concernent l'équilibre quantitatif, le fonctionnement des milieux aquatiques, la gestion du risque inondation, la qualité de l'eau et la gouvernance.

M. SAFFREY, Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret, indique que la gestion de l'eau est une priorité de la préfecture et que l'État appuiera la démarche SAGE à laquelle M. le Préfet est très sensible.

M. PUIGNAU dévoile l'ordre du jour et commence par l'adoption du compte rendu de la dernière réunion de la Commission Locale de l'Eau qui s'est tenue en mairie du Boulou le 17 octobre 2012.

Aucune remarque n'ayant été transmise, le compte rendu de la CLE du 17 octobre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. LE GUERN présente ensuite les résultats du Diagnostic du SAGE Tech-Albères. Ce document soumis à la validation de la CLE permet de faire ressortir les problématiques du territoire, d'en analyser les causes et les conséquences et d'identifier les enjeux du territoire en matière de gestion de l'eau. (*Diaporama disponible en téléchargement sur le site internet : www.eau-tech-alberes.fr*)

M. PUIGNAU indique qu'il n'y a pas eu de remarque sur le Diagnostic pendant la période de consultation et demande si les membres présents de la CLE souhaitent en émettre.

M. CUENET, UFC Que Choisir, souligne le manque de prise en compte de la dimension sanitaire dans l'analyse effectuée sur les aspects qualitatifs. Les normes réglementaires existent dans ce domaine et il est nécessaire de les considérer, notamment les articles R1321-1 et suivants et L-1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique. Il souhaite donc que ces éléments soient mieux retranscrits dans le document.

M. BORDANEIL, Maire de Maureillas-Las-Illas, indique qu'à propos des ressources alternatives, d'abondantes quantités d'eau souterraines existent au niveau des massifs frontaliers, notamment à Las Illas, et qu'il serait intéressant de réfléchir à leur exploitation. Des études réalisées par des hydrogéologues indiquent que des forages dans ces zones pourraient fournir jusqu'à 35m³/h (eaux présentant une forte teneur en fluor).

M. PUIGNAU répond que les solutions émises pour répondre aux enjeux seront discutées dans la phase suivante des Scénarios Contrastés. Les ressources alternatives comme celles décrites par M. BORDANEIL seront justement abordées lors de la commission thématique consacrée à la gestion quantitative. M. PUIGNAU propose de passer au vote pour la validation du Diagnostic du SAGE Tech-Albères sous réserve d'y ajouter un complément sur les aspects sanitaires exposés par le représentant d'UFC Que Choisir. Il insiste également sur l'importance de généraliser les traitements tertiaires dans les stations d'épuration afin de rendre le Tech baignable.

Le Diagnostic du SAGE Tech-Albères est validé à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve d'inclure les aspects sanitaires cités ci-dessus.

M. LE GUERN présente ensuite les résultats et conclusions du Scénario Tendancier du SAGE. Ce document présente les évolutions prévisibles du territoire et leurs conséquences sur les enjeux identifiés par le Diagnostic à l'horizon 2025. C'est un scénario « sans SAGE » qui permet d'anticiper les problématiques futures et d'identifier sur quels aspects des efforts seront à faire et à quels niveaux. (*Diaporama disponible en téléchargement sur le site internet : www.eau-tech-alberes.fr*)

En abordant les aspects quantitatifs, **M. PUIGNAU** ajoute que les chiffres présentés proviennent en partie de l'Étude Vulcain et de l'Étude Volumes Prélevables (EVP) selon lesquels des réductions des prélèvements devraient atteindre 40% (soit environ 5 millions de m³) en été pour satisfaire en permanence le bon fonctionnement des milieux et en moyenne 8 années sur 10 l'ensemble des usages.

Mme FARRES, Directrice du SIGA Tech, indique que les 15 000 nouveaux habitants prévus par le SCOT Littoral Sud pour 2025 engendreraient une augmentation des consommations de l'ordre de 0,85 millions de m³ par an, ce qui est non négligeable pour le bassin.

M. GARRABE, Maire de Saint-Jean-Pla-de-Corts, explique que les besoins en eau pour l'eau potable sont différents des besoins en eau pour les activités économiques comme l'agriculture et que cela ne ressort pas de la présentation. Il souhaite connaître les chiffres des consommations pour distinguer les différents usages.

M. PUIGNAU explique que tous les détails et résultats des volumes prélevés et consommés par type d'usage sur le bassin versant sont disponibles dans l'étude EVP, déjà présentée en CLE et en Comité Syndical (synthèse disponible en téléchargement sur le site internet du SAGE).

M. GARRABE indique ensuite qu'il faut étudier les différentes solutions pour des ressources alternatives comme l'exploitation du lac de Villeneuve de la Raho. D'autres études indiquent que le territoire n'est pas adapté à la mise en place de retenues collinaires pour des raisons techniques et écologiques. Il conclut par la nécessité de faire de nouvelles études à ce sujet.

M. PUIGNAU souligne que la priorité est, dans un premier temps, de faire des économies d'eau et d'éviter le gaspillage avant de trouver des ressources alternatives. C'est d'ailleurs la position de l'Agence de l'Eau. Néanmoins ces remarques seront les bienvenues lors des prochaines commissions thématiques et les prochaines étapes du PGRE.

M. BORDANEIL indique ensuite qu'il a reçu un courrier de la préfecture contenant l'arrêté de classement des cours d'eau du 19 juillet 2013. Il s'inquiète sur les conséquences de cet arrêté et notamment sur l'impossibilité de réaliser de nouveaux aménagements sur de nombreux cours d'eau.

M. LE ROUX, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, explique les conséquences de l'arrêté et notamment la différence entre les cours d'eau classés en liste 1 (où aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique) et liste 2 (où tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative dans un délai de cinq ans). Il indique également que ce classement a été soumis à une vaste consultation avant de paraître. Pour plus d'information : <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/classt-coursdo/index.php>

M. BERTRAND, Chambre d'Agriculture, rejoint M. BORDANEIL sur ses questionnements concernant l'application précise de cet arrêté. Après une demande auprès de différents services dont la DREAL, il explique que les réponses qu'il a reçues divergent et qu'il reste une zone de flou à ce sujet.

M. BORDANEIL insiste ensuite sur l'importance de faire des économies d'eau, d'aller à la chasse au gaspillage et que cela est largement possible via l'amélioration des rendements des réseaux AEP, de l'amélioration des performances des canaux, de la mise en place du goutte-à-goutte dans le domaine agricole...

M. GARRABE indique ensuite la possibilité de réutiliser les eaux usées en sortie de STEP, comme cela se fait ailleurs.

M. PUIGNAU explique que dans le cadre d'un projet transfrontalier le SIGA du Tech a déjà évoqué cette possibilité mais que la DDTM était, malheureusement, « frileuse » quant à utiliser les eaux de sortie de STEP.

Mme HUMBERT, SAGE des Nappes de la Plaine du Roussillon, rappelle que le SAGE des Nappes de la plaine du Roussillon en est à la même étape dans l'élaboration et qu'il est nécessaire d'avoir une vision interbassin au niveau des ressources de la plaine du Roussillon qui intercepte les bassins versants du Tech, de la Têt, du Réart et de l'Agly.

Le tour des remarques sur le Scénario Tendancier se poursuit, **M. MANENT**, Président du Pays Pyrénées-Méditerranée, est étonné sur la prévisible persistance des décharges anciennes et sauvages aux abords des cours d'eau alors que de nombreux efforts sont réalisés à ce sujet.

M. PUIGNAU répond qu'il y a toujours de nombreux dépôts, notamment issus des professionnels depuis que les déchetteries sont payantes.

Mme FARRÉS ajoute qu'environ 20 tonnes de déchets sont enlevées tous les ans par le syndicat lors de travaux en rivière et que cela persiste malgré la fermeture progressive des accès. De plus, une remobilisation des anciennes décharges municipales situées en zones inondables menace en cas de crue.

M. BORDANEIL explique que ce problème est plus vaste que celui de l'eau : la réglementation est présente mais n'est pas appliquée car il y a un manque de contrôle, de moyens et de verbalisation. Il prend l'exemple des pistes DFCI qui sont réservées aux véhicules de secours mais qui sont très vite utilisées par les quads et autres engins non autorisés qui n'hésitent pas à couper les chaînes bloquant l'accès. Ceci ne fait que décrédibiliser les communes.

M. SAFFREY répond que c'est tout le dilemme entre la loi et l'application de la loi mais qu'il faut essayer de trouver des solutions pragmatiques.

M. CUENET émet plusieurs remarques sur le Scénario Tendancier : la forte hausse du prix de l'eau à attendre, les aspects sanitaires et le manque de connaissance des zones humides ne sont pas suffisamment explicités dans le document selon lui.

M. PUIG, Vice-président de la CLE du SAGE des Nappes de la Plaine du Roussillon, explique qu'il y a le même problème [hausse du prix de l'eau] sur la Têt et sur les nappes. Les usagers payent l'assainissement et l'AEP et si des économies d'eau sont faites et qu'il y a moins de consommation, il y aura moins de recettes pour les collectivités qui ne pourront plus investir pour améliorer et entretenir les équipements. Une hausse du prix de l'eau est dans ce cas inévitable. Il indique que les pistes d'économies d'eau sont plutôt à réaliser par les collectivités, les irrigants et surtout au niveau des forages individuels anarchiques. La CLE du SAGE des Nappes de la Plaine du Roussillon a sollicité le Ministère afin de réglementer, encadrer la profession de foreur et passer du régime de déclaration à autorisation pour les forages individuels. Il poursuit par la nécessité d'intégrer davantage les problématiques de l'eau dans les SCOT pour contrer les pressions des communes du littoral et la hausse démographique.

M. PUIGNAU répond qu'il a lui-même défendu les enjeux liés à l'eau dans l'élaboration du SCOT Littoral Sud. Il explique ensuite que les PADD des SCOT devront s'adapter au PAGD du SAGE et pas l'inverse. La CLE doit donc être ferme à ce sujet.

M. TRAVE, Président du Comité de Conservation de la Nature des P.O., indique qu'il faut tenir compte des réalités du changement climatique, c'est irréversible, l'agriculture doit s'adapter comme le préconise l'INRA. Il ne comprend pas pourquoi il est question d'arroser les vignes alors que nous manquons d'eau. Il ajoute que les projets d'accueil de nouveaux habitants et les politiques d'aménagement du territoire vont « droit dans le mur » et que la prise en compte des problématiques environnementales va en s'aggravant. Il faut changer de mode de vie, être plus raisonnable, la croissance ne peut pas continuer ainsi.

M. ARNAUDIÉS, élu de la Chambre d'Agriculture, répond que sur certaines zones, on ne peut économiquement pas se passer de l'irrigation des vignes et que le vignoble de Banyuls, évoqué dans les échanges, est différent du reste du département.

M. PUIGNAU rappelle que le Scénario Tendanciel est un scénario « sans SAGE » qui permet d'anticiper les problématiques de l'eau à moyen terme. Il faut donc tirer les leçons de ce scénario et se mobiliser au sein de la CLE pour traiter toutes les problématiques mises en évidence. Il indique qu'il apprécie les remarques des différents participants et que le SAGE, contrairement aux autres organismes, est un lieu où tout le monde peut s'exprimer librement et où les usagers sont au même niveau que les élus ou l'administration pour trouver des solutions ensemble. Les remarques entendues, M. PUIGNAU propose de passer au vote pour la validation du Scénario Tendanciel du SAGE Tech-Albères.

Le Scénario Tendanciel du SAGE Tech-Albères est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Le GUERN présente ensuite la méthodologie pour la suite de l'élaboration du SAGE. La prochaine étape est la réalisation des Scénarios Contrastés qui permettront de balayer l'éventail des possibilités que peut mettre en place le SAGE pour répondre aux problématiques identifiées par le Diagnostic est le Scénario Tendanciel. Dans ce cadre, des commissions thématiques seront organisées pour identifier les différentes solutions répondant aux grands enjeux du SAGE. (*Diaporama disponible en téléchargement sur le site internet : www.eau-tech-alberes.fr*)

Commission thématique « Qualité de l'eau » : jeudi 5 décembre – 9h30

Commission thématique « Milieux naturels et loisirs » : jeudi 12 décembre – 9h30

Commission thématique « Gestion quantitative » : deuxième quinzaine de janvier

Commission thématique « Risques » : deuxième quinzaine de janvier

Le principe des commissions thématiques est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Magali MARIMON, effectue une rapide synthèse du projet de Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et des conclusions de la Commission Gestion Quantitative consacrée à ce sujet qui s'est déroulée le 2 octobre 2013 à Saint-André. (*Documents disponibles sur le site internet : www.eau-tech-alberes.fr*)

M. LE GUERN propose aux membres de la CLE de valider le principe de dématérialiser davantage les courriers, notamment pour les invitations et les comptes rendus des réunions.

Le principe de dématérialisation est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. ALA, Président de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, explique qu'il n'a pas fait d'intervention lors de cette réunion car il est en accord avec ce qui a été présenté et salue la qualité du travail mené par le SIGA Tech depuis des années. Il rejoint les conclusions du Scénario Tendanciel sur le manque de solidarité amont/aval et sur les conflits d'intérêt qu'il constate en tant qu'élu de l'amont du bassin et souhaite que ces aspects ne soient pas négligés. Il redoute aussi un contraste grandissant dans les politiques de l'eau et d'aménagement du territoire entre « SCOT » et « hors SCOT ».

L'ordre du jour étant épuisé, **Alexandre PUIGNAU** clôt la séance en donnant rendez-vous aux membres de la CLE pour les commissions thématiques qui débiteront en décembre.

Pour obtenir les présentations de la séance ou pour plus d'information :

Téléphone : 04.68.87.08.78

Mail : sivu.sage.tech@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.eau-tech-alberes.fr/>